



ANNULE ET REMPLACE

Arrêté n° 2026/19

Arrêté municipal de circulation « chemin des Verrières »

Le Maire de la commune de Saint Pierre des Landes,

Vu la loi n° 82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des collectivités locales, modifiée et complétée par la loi 82-623 du 22 juillet 1982 et par la loi 83-8 du 7 janvier 1983,
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2212-2, L.2213-1 à L.2213-4,

Vu le code de la route et notamment les articles R.110-1 et suivant, R.411-5, R.411-8, R.411-18 et R.411-25 à R.411-28 dudit code,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, (huitième partie – signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992) modifiée et complétée,

Vu la demande de PARMÉ Aurelie, d'Elitel Réseaux, TSA 700011-Chez Sogelink, 69134 Dardilly, en date du 17 mars 2026,

Considérant que, pour permettre la réalisation de travaux de branchement et terrassement pour le compte d'ENEDIS, il est nécessaire de mettre en place **une circulation alternée manuelle**,

ARRETE

Article 1 :

L'arrêté n° 2026/12 est abrogé

Article 2 :

Pendant la durée des travaux, chemin des Verrières, la circulation des véhicules de toute nature se fera par circulation alternée manuelle, pour une durée de 4 jours, du **lundi 4 au jeudi 7 mai 2026 inclus**.

Article 2 :

La signalisation temporaire liée au basculement de la circulation sera mise en place par le demandeur :

- Circulation alternée manuelle dans les deux sens de circulation,
- Interdiction de stationner pour tous les véhicules
- Vitesse limitée à 30km/h sur la zone des travaux.

Article 3 :

Le présent arrêté peut-être déférer devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Il peut également faire l'objet d'un recours gracieux dans les mêmes conditions de délai.

Article 4 :

Le présent arrêté fera l'objet d'une publication et d'un affichage selon les règles en vigueur et sera notifié à :

- Le chef de brigade de la gendarmerie d'Ernée,
- Mme PARMÉ Auréliede l'entreprise ELITEL Réseaux

Fait à Saint Pierre des Landes, le 23/04/2026

Le Maire,
Joannick LEBON

